

## POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

**Pour toute demande de remboursement, vous devez obligatoirement remplir le formulaire DEMANDE DE REMBOURSEMENT AHMJQ disponible sur le site [ahmq.com](http://ahmq.com) dans la section inscription et le faire parvenir à la trésorière Mme Mélanie Trudeau (ses coordonnées figurent sur le document).**

Pour une demande d'annulation avant le début de la première activité\*, les frais d'inscription et d'adhésion sont remboursables en entier – 100%.

Pour une demande d'annulation après le début de la première activité\*, le remboursement sera calculé en fonction des critères non remboursables ci-dessous :

- **Les frais de Hockey Québec, Hockey Canada et Hockey Richelieu (selon la division du joueur)**
- **30\$ de frais d'administration pour l'AHMJQ**
- **5% par semaine complète de jeu sera retenu pour chaque semaine du mois de septembre – minimum 20\$**
- **10% pour chaque semaine complète de jeu du mois d'octobre**
- **Quand le livret de billets de tirage a été distribué, aucun remboursement ne saurait se faire pour ces billets (60\$). Une fois vendu, ces billets sont considérés comme de l'argent.**

**Aucun remboursement ne sera versé après le 1er novembre**

À noter que cette politique de remboursement ne s'applique pas aux joueurs âgés de 4,5 et 6 ans lors d'une nouvelle inscription puisqu'ils bénéficient d'un tarif réduit pour la première année.

\* Premier activité = (première pratique pour le M7, camp de mise en forme pour les autres catégories)